



Fondation du Collège des Trois-Rivières (1860)

Albert Tessier, P.D., M.S.R.C.

Number 24, 1959

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079950ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079950ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tessier, A. (1959). Fondation du Collège des Trois-Rivières (1860). *Les Cahiers des Dix*, (24), 169–188. <https://doi.org/10.7202/1079950ar>

Fondation du Collège des Trois-Rivières (1860)

Par ALBERT TESSIER, P.D., M.S.R.C.

En 1852, un démembrement du diocèse de Québec amena la création de deux nouveaux diocèses : Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières.

La bulle d'érection, signée par SS. Pie IX, donnait au territoire épiscopal trifluvien les limites de l'ancien gouvernement des Trois-Rivières. Le titulaire du nouvel évêché était Mgr Thomas Cooke, curé de la ville des Trois-Rivières et grand vicaire de Mgr l'Archevêque de Québec.

Le diocèse des Trois-Rivières s'étendait, en largeur, de Sainte-Anne-de-la-Pérade à Maskinongé, soit une distance d'environ soixante milles. En longueur, il allait des frontières américaines jusqu'aux domaines assez vaguement définis de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le Saint-Laurent, large d'une couple de milles en face des Trois-Rivières, sectionnait le diocèse en deux parties géographiquement inégales mais presque de même importance démographique.

Mgr Cooke héritait d'environ 90,000 diocésains, répartis en proportions presque égales : 48,000 sur la rive nord du fleuve, et 42,000 au sud. Cette population était groupée en 39 paroisses et desservie par 51 prêtres. La localité la plus importante, Trois-Rivières, comptait une population de 4,900 âmes. Les anciennes paroisses du régime français étaient les plus peuplées : Sainte-Anne-de-la-Pérade, 2,600; Batiscan, 2,100; Champlain, 2,000; Cap-de-la-Madeleine, 1,200; Pointe-du-Lac, 1,600; Yamachiche, 4,200; Rivière-du-Loup, 3,200; Maskinongé, 4,000. Au sud : Saint-Pierre-les-Becquets, 2,300; Gentilly, 2,500; Bécancour, 3,600; Nicolet, 3,200; Baie-du-Febvre, 3,100; Saint-François-du-Lac, 4.400; Yamaska, 2,600.

Cette population vivait en presque totalité des revenus de la culture et de l'élevage. Dans l'ensemble, les gens menaient une exis-

tence calme, sans ambition; ils savaient se contenter de peu. Outre l'agriculture, ils pouvaient compter sur les salaires dérisoires de la coupe du bois, du transport de minerai aux Forges Saint-Maurice, du service des fourneaux, etc . . . La très ancienne industrie métallurgique des Forges Saint-Maurice traversait une période de marasme. Elle avait d'ailleurs très mauvaise presse et le Gouvernement avait dû donner suite aux plaintes et dénonciations des aspirants colons qui se plaignaient que le monopole des Forges leur fermait l'accès vers les terres de l'arrière-pays. D'autres hauts-fourneaux allaient d'ailleurs se construire à Radnor et seraient inaugurés en 1854, dans un climat d'enthousiasme et d'optimisme. Les immenses réserves forestières de la Mauricie ouvraient des perspectives intéressantes pour l'avenir, à condition que le Bas-Saint-Maurice soit aménagé de façon à permettre aux billots de sauter, sans se fracasser, les chutes des Piles, de Grand'Mère et de Shawinigan. Le Gouvernement d'Union venait enfin de marquer un peu d'intérêt concret aux exploitants forestiers du Saint-Maurice en votant des octrois pour la construction d'estacades et de glissoires. (1852)

Il y avait si longtemps que la région du « coeur du Québec » vivait au ralenti qu'on mit du temps à croire à son réveil. Le passé trifluvien avait habitué les gens à une acceptation résignée de toutes les formes d'oubli et d'effacement. Après une période d'activité commerciale qui prit fin vers 1650, la petite ville des Trois-Rivières était tombée dans une somnolence apparemment incurable. Tous les jeunes devaient s'expatrier, courir l'aventure, s'illustrer partout, à condition que ce soit ailleurs ! Cette situation força les Trifluviens à devenir explorateurs, coureurs de bois, canotiers, ce qui n'était pas sans mérite ni sans gloire.

A ce jeu, la capitale du gouvernement des Trois-Rivières connut une croissance à retardement. En 1760, après 126 ans d'existence, elle ne comptait que 586 habitants logés dans 110 maisons. On comprend le mépris affiché par la flotte d'invasion de 1760 qui ne daigna même pas honorer la ville de quelques coups de canon. Un officier anglais, Knox, souligna dédaigneusement le peu d'importance de la « capitale insignifiante de ce gouvernement tant vanté ». Et le colonel Ralph Burton, notre premier et dernier gouverneur anglais, ne se gêna pas lui non plus pour juger avec hauteur la population dont on lui confiait la garde. Il peignit les Trifluviens en termes qu'on peut résumer ainsi : paresseux, ignorants, arriérés. Cette accusation

sommaire a été disséquée avec infiniment d'esprit et une imposante documentation par l'excellent avocat-auteur, Louis-D. Durand, dans un ouvrage dont l'édition a été enlevée en quelques semaines. Une suite à ce plaidoyer vient de paraître, sous ce titre tonifiant : *Laborieux, diligents, débrouillards*.

De 1760 à 1852, la ville des Trois-Rivières avait grandi, mais sans excès. Son titre de chef-lieu administratif et judiciaire lui valait de posséder une classe professionnelle et une petite élite intellectuelle, mais, avec ses 4,900 habitants, elle gardait l'allure d'un gros bourg campagnard.

En devenant ville épiscopale, Trois-Rivières ne changera pas du jour au lendemain. Mgr Cooke a devant lui un ensemble de problèmes qui ne laissent pas de l'inquiéter. La petite église construite en 1710, pour une population de 400 à 500 habitants, ne suffit plus. Il faut donc envisager la construction d'une église-cathédrale. L'évêque doit en plus se trouver un logement, acheter ou construire un évêché. Où prendre l'argent ?

Un souci plus grave le préoccupe : l'établissement d'un Séminaire diocésain. Dans le territoire confié à sa garde il existe déjà un collège classique, celui de Nicolet. La distance entre les deux villes n'est que de douze milles, mais les communications sont rendues difficiles par le fleuve qui les sépare. Jadis, à l'époque où tous les transports se faisaient par eau, un fleuve était plus une soudure qu'une coupure. Il n'en est plus de même en 1852, alors que de nombreuses routes terrestres existent et qu'on rêve partout de voies ferrées, de locomotives à vapeur, etc . . .

Fondé en 1803, grâce à l'initiative généreuse du curé Brassard, le Collège de Nicolet avait formé de nombreux chefs civils et religieux. Tout le clergé trifluvien y avait reçu sa formation, y compris Mgr Cooke, inscrit en tête de la première liste d'élèves. L'attachement de l'évêque à son Alma Mater et les droits acquis par cinquante ans de bons services interdisaient de traiter à la légère le projet d'une deuxième institution classique qui se poserait forcément en rivale, ou le transfert du Collège de Nicolet aux Trois-Rivières.

Il faudrait pourtant y venir. Les autorités du Collège de Nicolet le présentaient et s'en montraient fort troublées. On avait déjà parlé du transfert de la maison de Nicolet aux Trois-Rivières. En 1824, alors qu'on songeait à reconstruire le Collège de Nicolet, l'abbé

Cadieux, curé des Trois-Rivières, avait rédigé un mémoire dans lequel il soulignait les avantages d'un lieu mieux approprié et promis à de meilleurs développements.

L'abbé Cadieux vantait les qualités du site et des bâtiments du Platon qu'il serait sans doute possible d'obtenir gratuitement des autorités militaires. Il s'agissait de l'ancien château des Gouverneurs, bâti sur l'emplacement du poste construit par Laviolette en 1634. Transformée en casernes après l'occupation britannique, la résidence était à l'abandon depuis quelques années. Outre l'ancien château, écrit le mémorialiste, l'emplacement « contient 5 autres bâtiments, tant en pierre qu'en bois, et tous en bon état; dans une superbe situation, sur les bords du Saint-Laurent et au milieu de la ville : on y peut trouver, outre les bâtiments susdits, deux vastes cours d'exercices, élevées et très aérées, une grande basse-cour et un jardin . . . »

A ceux qui seraient tentés de préférer la salubrité physique et morale de la solitude nicolétaine, le curé des Trois-Rivières objectait « qu'il n'y a pas, dans tout le Canada, un local plus sain que celui des Trois-Rivières, et les promenades des écoliers y seraient plus multipliées et plus agréables qu'à Nicolet. Dans les cas de maladie, on se trouverait à la porte d'un hôpital, servi par des religieuses, où, pour 30 sols par jour, on reçoit tous les soins possibles ».

Quant aux dangers de contamination morale que comportent les vastes agglomérations, l'abbé Cadieux les éliminait automatiquement en affirmant que Trois-Rivières ne deviendrait jamais une grande ville, par suite de sa situation entre les deux grandes cités de Québec et de Montréal. A cette époque, Montréal comptait 58,000 habitants, Québec, 43,000 !

Heureusement pour les Nicolétains, le plaidoyer de l'abbé Cadieux ne fut pas pris au sérieux à l'archevêché de Québec. Nicolet put dormir en paix durant une assez longue période.

Avec la création du diocèse, la situation devenait plus grave. Pour parer au danger, les Nicolétains avaient offert à Mgr Cooke les biens de la fabrique et le Collège en plus, à condition de choisir Nicolet comme siège épiscopal. Cette solution offrait des avantages matériels incontestables, mais d'autres arguments pesèrent dans la balance. Les perspectives d'avenir semblaient favoriser la rive nord; on parlait déjà de chemins de fer reliant Québec et Montréal; Trois-Rivières était, depuis toujours, la capitale de la région; elle était le

centre du commerce, de l'administration et de la justice; enfin, Mgr Cooke y occupait le poste de curé depuis dix-sept ans et il était attaché à sa ville. L'offre des Nicolétains fut ignorée.

Avant d'aborder l'épineuse question de son Séminaire diocésain, Mgr Cooke s'employa à doter sa ville épiscopale d'un temple plus conforme aux besoins de la population. Le 15 août 1852, au cours d'une assemblée générale, les paroissiens décidèrent de céder à l'évêque les biens et les propriétés de la Fabrique et de lui assurer en plus une somme de \$20,000 pour bâtir une église plus spacieuse qui servirait à la fois de temple paroissial et de cathédrale. Un bill fut présenté à la Chambre-Unie mais il souleva de vives oppositions. Les protestants locaux et ceux du Haut-Canada partirent en guerre contre le « bill de la cathédrale des Trois-Rivières ». Le 31 mars 1853, une requête portant la signature de quelques catholiques mécontents et de plusieurs autres opposants fut adressée à la Chambre des députés pour réclamer le rejet du bill qu'on dénonçait comme « anti-constitutionnel, despotique et vexatoire ». L'évêque des Trois-Rivières ne crut pas devoir insister et, le 21 juillet 1853, il annonça la construction prochaine d'une cathédrale distincte de l'église paroissiale.

Quel site serait choisi ? Le berceau de la ville des Trois-Rivières, le Platon dont avait parlé l'abbé Cadieux dans son mémoire de 1824, paraissait l'endroit idéal. Même avant la petite tempête soulevée par le projet de fusion des paroissiens, on avait tenté d'obtenir du Gouvernement la cession de ce terrain.

Le 6 octobre 1852, une pétition en ce sens avait été adressée « To Her Most Gracious Majesty The Queen », par « the Catholic Clergy, churchwardens and others citizens of note of the Town of Three Rivers ».

Les requérants exposaient :

« That there is belonging to your majesty's Military Government in this province, the Board of Ordinance, in the Town of Three Rivers in the County of St. Maurice, in the said District of Three Rivers, a certain lot of land of about four superficial acres, known under the name of « Platon », on which is erected an ancient building heretofore used as Barracks and which appears to be unoccupied.

« That this lot of land is bounded towards the southwest by a range of building lots, to the northeast by Barracks street and formerly

to the south east by a street which separated it from the River St. Lawrence, but now in a greater part by a land slip which has already carried away the greater portion of the said street as also a very considerable portion of the said lot into the St. Lawrence and threatens to carry away a still more considerable portion, if means are not promptly taken to arrest the progress thereof . . .

« That your Majesty in making the grant of the said lot to your humble memorialists would thereby release the Board of ordinance from the repairs which from day to day become more necessary to arrest the crumbling thereof and would liberate them from the indispensable charge of repairs which sooner or later will call forth large sums of money.

« That your respectful memorialists dare moreover, before terminating, represent to your Majesty, that by the Capitulation, there accrued to your Majesty considerable immoveable property which belonged to the Catholic Church by liberal donations of the French Government also by generous endowments of different individuals and that in fact the Anglican church, actually St. James, situated in this Town, near to the said lot of ground, together with the large building thereunto adjoining, was formerly the property of your Catholic subjects in this Town accrued to your Majesty as before stated.

« That your respectful memorialists, consider notwithstanding, that it is very true, your Majesty owes no sort of compensation to her loyal and faithful Catholic subjects, for the value of the said property ceded to your Majesty by the Capitulation; but your respectful memorialists confiding in the Royal liberality of your Majesty have thought that by calling this circumstance to your Majesty's consideration, your Majesty would therein found a motive of generosity which in such occasions, in the ordinary transactions of your loyal subjects, as in all government, never fail to favour transactions of this nature.

« Wherefore, your respectful Memorialists beseech most respectfully your Gracious Majesty to take or cause to be taken into consideration this their humble memorial, by the Department to whom it may appertain, and make them a gratuitous grant of the said lot or under such reasonable charges and conditions as your Majesty may think fit and your humble memorialists, as in duty bound, will never cease to pray ».

Cette très respectueuse requête fut sans doute « prise en sérieuse considération » par les services de la gracieuse reine Victoria, mais les requérants en furent quittes pour leurs frais et leurs protestations de loyale fidélité. Le *Bureau de l'ordonnance* resta seul maître du Platon. Mgr Cooke dut se choisir un site plus modeste : la propriété de Dame veuve Côté, rue Bonaventure, à trois ou quatre arpents de l'église paroissiale. Dans une lettre pastorale, datée du 16 mars 1854, Mgr Cooke annonça sa décision d'entreprendre « avec l'assistance du clergé et des fidèles du diocèse, la construction d'une cathédrale qui serait uniquement l'église de l'évêque et qui offrirait le double avantage d'un certain revenu et d'un édifice convenable pour les grandes cérémonies du culte ».

La bénédiction de la pierre angulaire eut lieu le 14 septembre 1854. L'appel au clergé et aux fidèles avait donné environ \$30,000. On espérait que les dons continueraient d'affluer et permettraient de faire face aux dépenses considérables qu'il fallait envisager. Les plans de la nouvelle cathédrale avaient été préparés par l'architecte Victor Bourgeau; la surveillance des travaux fut confiée à l'architecte Jean-Baptiste Bourgeois. Ils durèrent quatre ans.

Le 29 septembre 1858, la petite ville des Trois-Rivières accueillit une imposante assemblée de 9 évêques, 10 vicaires généraux et 130 prêtres et religieux. Mgr Baillargeon présida à la consécration de la cathédrale. Le sermon de circonstance fut prononcé par Mgr Louis-François Laflèche, vicaire général.

Lors de la bénédiction de la pierre angulaire, les dons des assistants s'étaient élevés à \$1,000. La cérémonie de consécration aurait dû provoquer des dons substantiels, d'autant plus que tout le monde savait que Mgr Cooke faisait face à de graves difficultés financières. Les fidèles présents ne donnèrent au total que 50£, soit environ \$200.00.

Les soucis de l'évêque et du procureur de l'évêché, l'abbé Chabot, vont prendre très vite un caractère angoissant. Les complications financières devinrent telles, qu'on envisagea la probabilité d'une faillite. Afin d'éviter une aussi pénible décision, on fit appel au supérieur du Collège de Nicolet, Mgr Laflèche. En 1861, le prélat fut appelé aux Trois-Rivières et chargé de l'administration financière.

Dans l'intervalle, au cours de l'année 1859, l'opinion publique s'était agitée au sujet du séminaire diocésain. Des polémiques de pres-

se avaient violemment opposé les partisans de Nicolet et ceux des Trois-Rivières. Mgr Cooke s'efforçait de rester neutre et il temporisait, espérant que les esprits se calmeraient et qu'on pourrait trouver une solution acceptable pour tous.

A Nicolet, les autorités crurent devoir plaider directement leur cause auprès de Mgr Cooke et elles rédigèrent un mémoire solidement charpenté.

Cette pièce est un document de petite histoire qui mérite d'être largement cité ici. Le document couvre 26 pages de grand format, texte serré. Il se divise en 18 chapitres et porte les signatures suivantes : Ths. Caron, ptre, V.G., supérieur; Louis Laflèche, ptre, V.G., préfet des études; A.-N. Bellemare, ptre; F.-X. Coté, ptre; Frs. Desaulniers, S.D. Mgr Laflèche avait-il rédigé lui-même ce plaidoyer ? Il semble que oui. Des notes marginales, de sa main, mettent en relief les idées principales.

Après un préambule respectueux dans lequel ils justifient leur démarche et expriment leur confiance respectueuse, les signataires procèdent à un examen rapide des articles signés *Un père de famille*. Ces articles, publiés dans *l'Ere Nouvelle*, avaient alimenté la vive controverse qui avait mis aux prises les partisans de Nicolet et ceux des Trois-Rivières. Leur auteur était un avocat trifluvien, A.-L. Desaulniers.

Voici en substance la thèse du propagandiste trifluvien : « J'ai dit d'abord qu'il faut un collège aux Trois-Rivières; tout le monde comprend cette proposition; tous les jours nous voyons des jeunes gens très intelligents qui vivent sans éducation, sans instruction, parce que leurs parents n'étant pas assez fortunés pour payer leur pension dans des localités éloignées, ils se trouvent ainsi malheureusement privés du pain de l'intelligence. (*L'Ere Nouvelle*, no 17). « . . . ce serait presque un blasphème de nier la nécessité. En effet, toutes les autres villes du Canada ont leur collège, Trois-Rivières, seule, n'a pas le sien; Québec et Montréal en possèdent même plusieurs; Saint-Hyacinthe, dont l'existence ne date que d'un jour, pour comparer à celle des Trois-Rivières, se glorifie à juste titre de posséder dans son sein un de ces établissements d'éducation, et plusieurs petits villages dans le Canada jouissent depuis longtemps de cet avantage ». (*L'Ere Nouvelle*, no 18).

En commentaire global, le mémoire nicolétain note : « Monseigneur, que V.G. nous permette de lui dire que ce brave Père de

famille nous paraît avoir une grande ressemblance avec ces bons habitants de nos campagnes qui trouvent toujours que l'église serait mieux placée dans leur canton qu'en aucun autre endroit de la paroisse ».

A l'argument principal, — enfants privés d'éducation faute de collège, — les Nicolétains répondent : « ... à Trois-Rivières n'y a-t-il pas l'Ecole des Frères où tous ces enfants peuvent recevoir avec la plus grande facilité une bonne éducation commerciale, qui est celle qui convient le mieux sans aucun doute à la plupart de ces enfants ? N'y a-t-il pas de plus plusieurs autres écoles élémentaires qui vont mettre à la bouche de chacun d'eux, pour ainsi dire, ce pain précieux de l'intelligence; et malgré cela le nombre de ceux qui ne veulent pas y goûter paraît encore passablement grand ! Si grand même que d'après le propre témoignage du *P. de F.* c'est tout à fait désolant que d'avoir tous les jours un pareil spectacle sous les yeux ? » (. . .)

« Ainsi donc ce grand nombre *d'enfants pauvres qui croupissent tous les jours dans l'ignorance* à la porte de l'excellente et gratuite Ecole des Frères, et qui doivent cependant assiéger les portes de son futur collège, c'est tout simplement une utopie absurde qui vient se briser contre les faits; c'est l'arme mal trempée d'un pauvre avocat qui a entrepris de soutenir une mauvaise cause ».

Les directeurs du Collège de Nicolet poursuivent la réfutation en portant le problème sur un terrain plus général : « L'intérêt de la société demande-t-il que chaque citoyen reçoive une éducation classique ? Car c'est ce que paraît croire le *P. de F.* La Providence cependant en juge autrement; dans la répartition inégale de la fortune et des talents, il faut voir autre chose que l'effet d'un aveugle hasard . . . »

Les auteurs du mémoire démontrent ensuite que l'éducation classique n'est pas avantageuse à tout le monde, ce que n'avait d'ailleurs pas affirmé le *Père de famille* : « L'Auteur de la société qui a voulu qu'il fût de son essence d'avoir une hiérarchie, une subordination entre ses membres, a su aussi, dans sa sagesse infinie, par une répartition inégale de la fortune et des talents, lui préparer des sujets propres à répondre à ses divers besoins. Comme les devoirs que l'agriculteur et l'artisan ont à remplir dans leur position sont différents de ceux du commerçant et du spéculateur, ainsi que de l'homme de profession et de l'ecclésiastique; le sens commun nous dit qu'il faut à

chacun de ces individus une éducation spéciale qui le mette en état de répondre aux desseins de la Providence sur lui, et qui lui donne l'aptitude nécessaire pour remplir convenablement les devoirs de l'état auquel il est appelé . . .

« Si le P. de F. eût envisagé la position des pauvres des Trois-Rivières à ce point de vue, il n'aurait pas tiré la conclusion absurde qu'il appelle à l'appui de sa thèse ».

Les signataires traitent avec ironie l'argument de l'avocat Desaulniers au sujet des droits de la ville des Trois-Rivières : « Les deux idées de ville et de collège lui paraissent tellement inséparables qu'il semble décidé à tout tenter pour faire sortir la cité de Trois-Rivières du contresens dans lequel cette ville git depuis 200 ans. (. . .) On pourrait aussi lui faire remarquer que feu Mgr Plessis, cet homme au coup d'oeil si juste, n'a pas été de son avis. Il est même passé par Trois-Rivières pour venir jeter les fondations du Séminaire de Nicolet. N'y aurait-il pas témérité pour ce P. de F. à dire que l'illustre fondateur s'est trompé dans le choix du site, parce que lui, plus clairvoyant, a découvert que chaque ville du Canada a son collège ? C'est vrai, ça serait un peu téméraire. Mais voyons : sa perspicacité l'a bien mieux servi, et il a encore découvert bien des choses que le grand évêque n'avait pas aperçues; il a découvert que non seulement « les habitants de la rive nord et leurs enfants en retireraient de très grands bénéfices, mais encore tous les citoyens en général : car la ville serait bien plus fréquentée, la population en augmenterait, le commerce et l'industrie en seraient plus alimentés, etc., etc. ».

« En un mot il a découvert que ça ferait à merveille l'affaire des citoyens présents et à venir de cette ville, si le gouvernement, le clergé et les diocésains voulaient leur fournir une 15aine de mille louis pour les aider à bâtir un collège qui leur procurerait infailliblement tous ces avantages. Qui osera nier après cela qu'il n'est pas en droit de conclure le plus logiquement du monde : « Donc il faut un collège à Trois-Rivières ».

La raison tirée des difficultés de communications entre Nicolet et Trois-Rivières n'est pas sans valeur et les auteurs du mémoire glissent sans trop appuyer sur cet argument.

Le chapitre 6 commente avec assez de mordant les affirmations du polémiste trifluvien au sujet des moyens de réalisation du projet. Voici, en résumé, les arguments fournis : « Ainsi, voilà, Mgr, les

moyens que cet heureux P. de F. a à sa disposition : 1° — Le zèle de V.G. pour l'éducation de la jeunesse. 2° — La générosité du gouvernement et du clergé du diocèse. 3° — La libéralité des diocésains même des paroisses voisines qui, comme il le dit ailleurs, ne lui feront pas défaut et très certainement lui détacheront les cordons de leurs bourses. 4° — Et avec un semblable cortège comment les citoyens de Trois-Rivières pourraient-ils manquer de se rendre à son appel toutes les fois que besoin en serait. 5° — Enfin les bons pères Jésuites avec toute leur science et leur dévouement viennent couronner une œuvre à laquelle Votre Grandeur aurait si généreusement donné le branle !

« Quand on pense que pour faire réussir son projet il lui faut mettre en mouvement l'église et l'état, le clergé et les fidèles, la ville et les citoyens, et jusqu'aux bons pères Jésuites ! On est encore plus étonné en se rappelant que c'est pour bâtir un collège à Trois-Rivières parce que cette place est une ville, et parce qu'il y a dans cette ville d'infortunés pères qui n'ont pas le moyen de payer la pension de leurs enfants au collège. N'aurait-il pas été plus simple de dire : « Eh bien ! nous aiderons ces pauvres pères à donner l'éducation à leurs enfants et notre ville qui a bien subsisté 200 ans sans collège pourra probablement attendre sans risquer son existence le jour où elle sera en état de s'en bâtir à ses dépens un ou deux même comme à Montréal et à Québec, sans qu'il soit nécessaire pour cela de mettre en mouvement le ciel et la terre ».

Après avoir consacré la moitié de leur mémoire à démolir de leur mieux, et pas toujours charitablement, le plaidoyer échafaudé par M^{re} A.-L. Desaulniers, les protestataires exposent à Mgr Cooke leur point de vue. Ils résument ainsi le problème.

« Voici donc comment la question nous semble devoir être posée : 1° — Est-il dans l'intérêt du diocèse et du district de Trois-Rivières d'avoir deux institutions classiques ?

« Si la solution de cette question est affirmative, nul doute qu'il ne faille bâtir un collège à Trois-Rivières. Si elle est négative, elle se présente de nouveau sous cette forme : 2° — Est-il dans l'intérêt du diocèse et du district de transférer le Séminaire de Nicolet à Trois-Rivières, à raison des changements survenus dans cette ville depuis le choix de Mgr Plessis ?

« Si cette dernière question est résolue affirmativement, eh bien ! il faut un collège aux Trois-Rivières. Faisons alors les sacrifices

énormes que demande l'intérêt du diocèse et du district. Mais si cette question est résolue négativement, alors il ne faut point de collège à Trois-Rivières. Et nous avons l'intime conviction que Votre Grandeur ne consentira jamais à sacrifier l'intérêt général et d'un ordre supérieur de son diocèse à l'intérêt local de sa ville épiscopale, quelque chère qu'elle lui puisse être d'ailleurs. Et nous avons assez de confiance dans le bon sens et la générosité des citoyens de Trois-Rivières pour croire qu'ils n'essaieront jamais à imposer un sacrifice aussi considérable au district et à risquer l'avenir de l'éducation supérieure par l'intérêt qu'ils portent à leur localité. (. . .)

« Voilà donc, Mgr, la question amenée sur un terrain bien différent de celui où l'avait placée le P. de F.; il ne s'agit plus d'une rivalité entre Nicolet et Trois-Rivières, entre la rive nord et la rive sud du fleuve. Il s'agit au contraire d'examiner le pour et le contre de chacune des deux questions avec la plus stricte impartialité; et d'adopter généreusement et franchement le parti qui offrira le plus de garanties au progrès et à la stabilité de l'éducation classique. »

Le mémoire règle rapidement la question de l'opportunité d'une deuxième maison d'éducation classique dans le diocèse. Le Séminaire de Nicolet répond largement aux demandes d'admission des rives nord et sud. « Non, jamais notre établissement ne s'est trouvé dans la triste nécessité de refuser le pain de l'intelligence à ceux qui sont venus le lui demander. Bien plus, il suffit de jeter un coup d'oeil en arrière pour voir les sacrifices considérables qu'il s'est imposé pour le mettre, ce pain précieux, à la portée même de ceux que la fortune avait le moins favorisés. En sorte que nous pouvons aujourd'hui dire avec vérité que nulle autre institution dans le pays n'offre un accès plus facile au bienfait d'une éducation libérale que le Séminaire de Nicolet : grâce surtout au système des quart-pensionnaires que notre position retirée nous a permis d'adopter; système qui deviendrait certainement impraticable dans un village plus peuplé, et à plus forte raison dans une ville. Non seulement nous ne nous sommes jamais trouvés dans la dure nécessité de refuser les demandes d'admissions qui nous ont été adressées, mais notre établissement qui a été calculé pour recevoir facilement 300 élèves n'en a presque jamais compté au-delà de 260. »

D'ailleurs, avec son unique collège, la région est « mieux partagée, sous le rapport de l'éducation classique, que les Etats-Unis et le

Haut-Canada même, où l'on proclame à son de trompette les progrès sans pareils de l'éducation. (...) Voici, Mgr, les proportions que donnent les documents officiels sur une population de 10,000 âmes :

- Le district des Trois-Rivières compte —
30 étudiants dans les collèges classiques
- Le district de Montréal compte —
29 étudiants dans les collèges classiques
- Le district de Québec compte —
25 étudiants dans les collèges classiques
- Le Bas-Canada compte —
28 étudiants dans les collèges classiques
- Le Haut-Canada compte —
14 étudiants dans les collèges classiques
- Les Etats-Unis comptent —
4 étudiants dans les collèges classiques. »

Beaucoup d'inconvénients accompagneraient évidemment la fondation et le fonctionnement d'une deuxième maison d'enseignement classique. Les signataires de l'adresse, après les avoir longuement exposés, les résumant ainsi :

« 1° — L'érection d'un second collège aurait pour effet de partager les ressources pécuniaires qui ont bien de la peine à rencontrer les besoins les plus urgents de celui qui existe déjà, et qui est encore bien loin de se suffire à lui-même, bien que des personnes mal informées cherchent à le faire croire.

2° — Elle partagerait pareillement le personnel de l'enseignement déjà trop faible pour un seul.

3° — Bien loin de procurer l'éducation à un nombre d'élèves sensiblement plus grand, elle ne ferait que partager en deux camps ceux qui ne sont pas encore assez nombreux pour remplir les cadres de l'établissement déjà existant.

4° — Enfin l'érection d'un second collège dans le district aurait pour effet de faire baisser le niveau des étudiants; et au lieu d'une bonne institution où notre jeunesse se mettrait en état de prendre honorablement son rang dans la société à côté de la jeunesse des autres districts, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, nous n'aurions que deux institutions médiocres où elle recevrait une éducation

compromettante qui la mettrait dans une position désavantageuse vis-à-vis de ses jeunes compatriotes. »

Et, conclusion condensée et péremptoire : « Non, très certainement il ne faut qu'une seule institution classique. »

Que penser de la deuxième solution possible, le transfert du Séminaire de Nicolet aux Trois-Rivières ?

A bon droit, les Nicolétains s'y opposent farouchement. « En abordant cette question, Mgr, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment d'incrédulité : non, nous ne pouvons croire qu'il soit venu sérieusement dans l'esprit de personne de jeter au vent les £ 21,000 qu'à coûté aux amis de l'éducation et surtout au clergé le magnifique établissement de Nicolet ! Et cela pour épargner aux citoyens de la rive nord les légers inconvénients de la traversée du fleuve ! Quoi ! laisser la position de Nicolet si éminemment favorable à la santé des élèves, pour aller sur le Platon se mettre au blanc de toutes les épidémies qui viennent visiter le pays ! Abandonner nos délicieux bocages où notre jeunesse va avec tant de bonheur dans la belle saison s'inspirer et s'exercer aux joutes oratoires, pour aller s'enfermer dans une véritable cour de prison ! Abandonner notre charmant jardin où elle étudie avec tant de plaisir et d'une manière pratique la belle science de la botanique, et où elle s'initie peu à peu à la connaissance de l'agriculture, pour aller respirer la poussière sablonneuse d'une butte aride ! Abandonner l'ombre bienfaisante de nos jeunes pins et de nos plaines, ainsi que notre cour aux exercices gymnastiques, au milieu de laquelle trône majestueusement notre quadruple jeu de paume, pour aller sur cette butte désolée sécher aux ardeurs brûlantes du soleil, contre lesquelles on ne trouverait seulement pas un pauvre petit sapin pour nous protéger de son ombre ! En un mot, abandonner notre maison aux spacieux et salutaires appartements, pour aller s'incarcérer dans une vieille caserne de soldats ! ! »

Ce tableau, truffé de points d'exclamation, exagère un peu les inconvénients et misères de la ville des Trois-Rivières ! L'attachement régional n'excuse pas toutes les déformations et exagérations que se permettent les avocats du séminaire nicolétain. Cette partie de leur plaidoyer dut agacer un peu Mgr Cooke.

La critique adressée aux Trifluviens qui avaient si mal répondu aux appels lancés pour soutenir la cathédrale ne dut pas, non plus,

faire plaisir à Sa Grandeur : « Et ils n'ont pas honte après avoir refusé de se rendre aux désirs si justes et si raisonnables de V.G., de venir lui demander de leur sacrifier l'avenir de son collège diocésain : de forcer ses directeurs à abandonner la délicieuse solitude de Nicolet, si favorable à la piété et aux sciences, et à s'en venir, armes et bagages, avec leur intéressante jeunesse se camper sur le *spacieux et riant* Platon de la ville !! »

Les directeurs nicolétains rappellent « qu'en 1824, lorsqu'il s'agissait de jeter les fondations de notre magnifique séminaire actuel », la question du transfert fut alors « débattue par des hommes d'une capacité que nous regrettons également de n'avoir pas en ce moment à notre service. D'un côté le vénérable M. Raimbault, dignement secondé par le pieux M. Leprohon, cet homme si éclairé dans tout ce qui touchait de près ou de loin à l'éducation de la jeunesse, développa les avantages que la position de Nicolet pouvait offrir à la jeunesse du district dans l'érection d'un collège. Les prétentions que la ville des Trois-Rivières pouvait avoir à cet honneur furent soutenues par un homme non moins habile et d'un jugement non moins solide, le digne prédécesseur de V.G. dans le Grand-Vicariat de Trois-Rivières. C'est avec l'aide de ces conseillers et d'autres sans doute aussi capables qu'il avait auprès de lui à Québec, que Mgr Plessis, cet homme que V.G. a bien connu et dont elle a eu occasion d'admirer bien des fois la perspicacité, c'est à l'aide de ces conseillers, disons-nous, et après avoir mûrement pesé le pour et le contre devant Dieu et dans l'intérêt de la religion et du district, qu'il est arrivé à conclure qu'il devait choisir Nicolet préférablement à Trois-Rivières. »

Les changements survenus depuis 1824 justifient-ils un revirement d'opinion et le renversement des décisions de Mgr Plessis ? Sur ce point comme sur le reste, la réponse de Nicolet est négative.

Quelle était la situation en 1824 ?

« Trois-Rivières était alors comme aujourd'hui le chef-lieu du district, le point où venaient aboutir toutes les communications, le centre de toutes les affaires religieuses et civiles. Le recensement de 1825 élève sa population à 2,453 âmes et celle de la partie nord du district à 21,791 âmes. »

« Nicolet était un village assez considérable pour le temps, dont la population cependant, y compris celle de la paroisse et celle de

Sainte-Monique qui n'était pas encore érigée, ne s'élevait qu'à 3,297 tandis que la population sud du district s'élevait à 20,761. Ce village se trouvait beaucoup plus en dehors des grandes routes de communication qu'il ne l'est aujourd'hui, car le Port-Saint-François n'existait pas encore et on ne pouvait passer d'une rive à l'autre du fleuve que dans de frêles embarcations ou dans de pesants bateaux. Il était à la vérité en possession d'un vieux collège que l'on était forcé d'abandonner à cause de son insuffisance. On avait donc table rase pour le choix de la localité; il n'entraînait aucun sacrifice; et cependant les hommes les plus éclairés de l'époque ont décidé que le petit village de Nicolet offrait plus de garanties pour le succès et l'avenir d'un collège classique que la ville des Trois-Rivières. »

Existe-t-il une raison susceptible de modifier aujourd'hui, en 1859, ce choix judicieux ? « Qu'est-il donc survenu de si extraordinaire en faveur de Trois-Rivières pour qu'on veuille, sans respect pour la mémoire de Mgr Plessis, renverser brusquement sa décision, arracher l'arbre qu'il a si habilement planté dans une terre fertile, pour aller le transplanter sur un coteau stérile ? Nous le demandons : quel avantage immense Trois-Rivières offre-t-il aujourd'hui qu'il n'offrait pas alors ? (...) Quant à nous, nous croyons qu'il y a une raison réelle qui milite aujourd'hui en faveur de Trois-Rivières, c'est le choix que V.G. a fait pour y fixer son siège épiscopal. Mais aussi nous sommes convaincus que V.G., qui connaissait parfaitement l'état des choses au moment de ce choix, n'a point voulu le faisant donner le coup de mort à son séminaire. Elle a jugé que la distance à laquelle il se trouvait était un bien minime inconvénient, vu la facilité des communications. Cette objection porte donc avec elle sa solution. »

Mgr Plessis connaissait, lui aussi, les difficultés de communication qui étaient « le plus sérieux obstacle à son choix. » Il prévoyait sans doute que ces difficultés s'aplaniraient dans « un avenir prochain par le progrès de la machine à vapeur. Aujourd'hui le rapide vapeur *Castor* ne met-il pas les diocésains du nord qui se trouvent sur sa ligne à une demi-heure de marche du Séminaire deux fois par semaine et cela pour une couple de chelins. (...) »

« Comment, Mgr, ne pas conclure maintenant qu'il est contre l'intérêt du diocèse et du district de transférer le collège de Nicolet à Trois-Rivières. »

Après vingt-cinq pages de plaidoirie serrée, le mémoire nicolétain se termine par un appel direct et pressant : « Eh bien ! Mgr, puisqu'il ne faut qu'une seule institution classique et qu'elle doit demeurer où elle est dans l'intérêt de votre diocèse, il faut la protéger contre toute tentative qui pourrait la faire déchoir du rang qu'elle occupe. Nous sommes heureux de voir que son sort est entre vos mains, et que nul autre que V.G. ne peut aussi efficacement paralyser le funeste projet mis en avant par le P. de F. (. . .)

« Nous vous en conjurons donc, Mgr, au nom de l'établissement que le gouvernement a confié à vos soins d'une manière toute spéciale, l'année dernière; au nom des plus chers intérêts de la jeunesse de votre diocèse, rejetez une mesure dont l'adoption serait le début de la déchéance de l'éducation classique dans votre diocèse pour un grand nombre d'années peut-être. Ah ! que les ennemis de V.G. ne puissent jamais dire un jour que le premier évêque de Trois-Rivières a signalé son administration par la ruine d'une institution qui était le plus beau titre de gloire d'un des plus illustres évêques de Québec, et qui devait être un monument éternel de la générosité et du dévouement des évêques et du clergé canadiens. Non, Mgr, il n'en sera pas ainsi : et s'il fallait que cette maison reçut un jour son coup de mort, ah ! que ce ne soit jamais à l'aide du concours que V.G. donnerait à ses ennemis. »

Mgr Cooke comprenait les appréhensions et les répugnances des autorités du Séminaire de Nicolet. Les arguments employés n'étaient pas tous de première force, mais la haute valeur et l'autorité des signataires exigeaient une attention spéciale et des précautions inusitées. D'autant plus que le clergé trifluvien, autant celui de la rive nord que de la rive sud, se montrait ouvertement hostile à l'établissement d'un second collège classique. Sur la question du transfert aux Trois-Rivières, les opinions étaient plus divisées.

L'évêque des Trois-Rivières était fort embarrassé et il aurait sans doute préféré remettre les décisions à plus tard. Mais les campagnes de presse et les polémiques avaient éveillé l'opinion publique trifluvienne; les citoyens forcèrent Mgr Cooke à prendre ouvertement position.

L'Hon. J.-E. Turcotte prit l'initiative de former une corporation laïque. Agé de cinquante-et-un ans, M. Turcotte avait eu une carrière bien remplie. Depuis 1841, il avait été tour à tour député de Saint-

Maurice, de Maskinongé et de Champlain. Il avait également été choisi comme maire des Trois-Rivières en 1857. En 1861, il sera élu député des Trois-Rivières, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1864.

Muni de l'approbation de Mgr Cooke, l'honorable Turcotte fit adopter par le Parlement un acte d'incorporation, sous le titre *Le Collège des Trois-Rivières* (19 mai 1860). Les membres du nouveau « corps politique et incorporé » étaient des citoyens influents : Joseph-Edouard Turcotte, Georges-Stanislas Badeaux, Antoine Polette, Ezéchiel-M. Hart, Petrus Hubert, Joseph-Napoléon Bureau, Abraham Lesieur Desaulniers (le Père de Famille de la polémique), et Denis Genest-Labarre.

L'acte d'incorporation spécifiait que les membres devaient s'assembler « le premier lundi du mois de juin prochain », pour élire, à la majorité des voix, l'un d'entre-eux comme président et un autre comme secrétaire-trésorier. Le 4 juin 1860, M. Turcotte fut élu président et le notaire Petrus Hubert, trésorier.

La nouvelle corporation assumait les charges matérielles de l'établissement prévu, ce qui éliminait les objections d'ordre financier de la part des autorités religieuses et du clergé diocésain.

Le 24 juillet 1860, le président de la Corporation laïque du Collège des Trois-Rivières écrivit à Mgr Cooke : « J'ai donc à m'adresser à vous pour avoir des prêtres et des ecclésiastiques pour composer le corps intérieur et enseignant du collège; espérant que nous ne serons pas déçus dans la confiance que nous reposons en l'appui moral de votre respectable clergé et de son digne chef, et à vous exprimer le regret que la corporation éprouverait de se voir obligée de recourir à des professeurs laïques, ce qu'elle est déterminée de faire si elle n'obtient pas une réponse favorable de Votre Grandeur . . . »

C'était presque un ultimatum. Mgr Cooke crut devoir s'incliner devant la résolution ferme des promoteurs et il répondit, le 6 août : « Il est difficile pour moi de me rendre à votre désir. Cependant j'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui qu'il est en mon pouvoir de vous satisfaire cet automne. Je pourrai disposer en faveur de votre établissement de trois ecclésiastiques que je mettrai, ainsi que les élèves, sous les soins d'un prêtre qui aura la surveillance sur toute la maison pour le spirituel et ce qui concerne l'éducation. Il n'est pas nécessaire, je pense, de rappeler aux messieurs de la corporation qu'ils se

sont chargés du temporel de l'établissement, de pourvoir à tout ce qui sera nécessaire, entre autres choses, aux honoraires, au logement et à la pension du Directeur et des Régents. »

La rentrée des élèves fut fixée au 5 septembre.

Malgré les démarches et les pressions insistantes du député Turcotte, les autorités militaires avaient refusé de céder le terrain et les édifices du Platon. Elles avaient simplement consenti à en donner l'usage pour une période de dix ans, à condition d'effectuer les réparations nécessaires, d'entretenir les bâtiments et de payer, comme garantie, une assurance de \$4,000.00.

L'ancienne résidence des gouverneurs français avait été occupée par les militaires et, laissée à l'abandon depuis plusieurs années, elle avait grand besoin de réparations et de nettoyage.

Il restait à peine un mois avant l'entrée des élèves. Il fallait donc pousser les travaux avec diligence. Ezéchiel-M. Hart en prit la direction. Il fit réparer la toiture et construire un clocher rudimentaire. Les murs extérieurs furent blanchis, les « chassis » remis en place, vitrés et peints.

Malgré les louables efforts déployés par l'équipe d'ouvriers, la restauration du *Château* était loin d'être complète lorsqu'arrivèrent les élèves, le mercredi, 5 septembre 1860.

Les premières impressions durent être pénibles. Le *Château* devenu collège comprenait une vingtaine de salles et de chambres nettoyées à la hâte, blanchies à la chaux, dépourvues de mobilier. On avait pu obtenir cinq ou six pupitres avec leurs bancs; C.-B. de Niverville avait offert un vieux poêle pour la cuisine; M. Hart avait fourni une table à dîner pour les professeurs; on en avait obtenu une autre pour les élèves pensionnaires; ajoutons à ce maigre équipement deux autres tables, quelques chaises, et nous aurons le total des meubles du collège naissant.

Il était venu beaucoup plus d'élèves que prévu : 50 internes et autant de quart-pensionnaires et d'externes, au total une centaine d'étudiants. Heureusement que tous avaient apporté, ainsi que l'exigeait le prospectus, « le couvert-à-table et les effets nécessaires au coucher », les lits compris. Tous purent s'installer tant bien que mal, plutôt mal que bien. Mais on était à l'époque où les gens savaient se contenter de peu. Malgré le dénuement de leur nouvelle maison, les élèves firent bonne mine et s'accommodèrent de leur mieux d'une situation qui ne pouvait qu'être temporaire.

A 6 heures du soir, en ce 5 septembre 1860, la cloche appela les élèves au premier exercice communautaire, la récitation du cha-pelet. En l'absence du directeur non encore trouvé, Mgr Cooke chargea un vicaire de la cathédrale, l'abbé J.-E. Panneton, de présider cette cérémonie inaugurale et de faire connaître aux élèves les principaux points du règlement.

Comme il n'y avait encore ni mobilier convenable, ni fournitures scolaires, ni manuels de classe, l'abbé Panneton se contenta d'annoncer que l'année débiterait par deux ou trois jours de congé !

La nouvelle améliora du coup l'atmosphère assez lourde de ce début d'histoire collégiale . . .



Une histoire collégiale qui comptera, en septembre 1960, cent années de déroulement parfois cahoteux, mais lentement et patiemment ascensionnel.

Les jeunesses et les enfances pénibles préparent souvent des carrières brillantes. Le Séminaire des Trois-Rivières croit pouvoir se placer dans cette catégorie des privilégiés que l'épreuve trempe et lance vers des réussites inattendues.

Les pronostics pessimistes de 1860 étaient mal fondés. Le Séminaire de Nicolet et le Collège des Trois-Rivières ont vécu et progressé parallèlement sans s'entredévorer ni se nuire. Tous deux, ils ont accompli, à coups de sacrifices et de renoncements, une besogne de salut national et religieux.

En septembre dernier, le Séminaire des Trois-Rivières a enregistré sa 10,000^e inscription. Un beau tableau de service : dix mille adolescents instruits, formés, préparés à une vie plus heureuse et plus utile.

